



Confirmation sur mariage sous la communauté des biens

Par **georges18**, le **05/12/2015** à **08:33**

Bonjour,

J'aimerais avoir la confirmation d'un élément concernant le mariage sous la communauté des biens. Si au cas où il y aurait divorce, si je peux apporter la preuve que l'appartement dans lequel nous vivons a été acheté avant le mariage avec mes propres deniers et que l'appartement était en mon nom propre, si j'ai bien compris cet appartement me reviendra de droit sans que j'ai à le partager.

De même que pour mon assurance vie que j'ai ouvert bien avant le mariage, celui ci m'appartient totalement en cas de divorce exceptés les versements qui auront été effectués après le mariage.

Pouvez vous me confirmer cela?

Merci de vos réponses

Par **youris**, le **05/12/2015** à **10:04**

bonjour,

un bien acheté avant le mariage reste un bien propre.

si la communauté n'a pas participé à son financement, vous ne devez pas de récompense à la communauté.

par contre l'assurance-vie, comme les primes ont été financées par la communauté, est un bien commun.

voir ce lien:

<http://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/assurance-sous-regime-communautaire-attribution-14659.htm#.VmKo5nYvdxA>

salutations